



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: RHIZOPON AA TABLETTE 50 MG
Code du produit: 00199

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: RHIZOPON B.V.
Adresse: Rijndijk 263a- Postbus 110.2394 ZG.HAZERSWOUDE.PAYS-BAS.
Téléphone: +31(0)713415146. Fax: +31(0)713415829.
info@rhizopon.com
www.rhizopon.com
Distribué par:
UNIPEX Solutions France
100, 101 Terrasse Boieldieu - La Défense 8
92042 Paris La Défense
Téléphone : +33 (0)1 47 32 81 30. Fax : +33 (0)1 41 96 22 00
Email : fds@unipexsolutions.fr

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Utilisation de la substance/préparation :

Préparation favorisant l'enracinement des boutures d'arbres et de cutures florales diverses.

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.
Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Autres données :

Ce produit ne contient aucune substance dangereuse conformément à la législation européenne (91/155/CEE)

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
	133-32-4	205-101-5	ACIDE BETA INDOLE BUTYRIQUE	T	T; R25 Xi;R36/37/38	0.05 %

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

Amener la victime à l'air libre

En cas de troubles : Consulter un médecin

Une inhalation prolongée et répétée peut provoquer des irritations, une dépression respiratoire, tousses et maux de gorge.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

En cas de port de lentilles de contact, enlever les lentilles et continuer le rinçage des yeux.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes

Consulter d'urgence un ophtalmologiste

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés. Rincer à l'eau. Consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'ingestion :

Ne pas tenter de faire vomir, rincer abondamment la bouche et les lèvres à l'eau si le sujet est conscient.
Consulter un médecin

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

Moyen d'extinction approprié :

Poudre sèche
Dioxyde de carbone
Eau pulvérisée
mousse

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Porter un équipement anti-incendie complet et une protection respiratoire (appareil respiratoire autonome)

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Porter un masque à poussières et des lunettes si nécessaire
Éviter la formation de poussière; ne pas inhaler les poussières.
Porter des gants appropriés, vêtements de travail et lunettes de protection.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
En cas de fuite dans l'environnement, informer les autorités.

Méthodes de nettoyage :

Balayer et éviter la formation de poussière.
Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Éviter l'inhalation des poussières .
Empêcher la formation de nuages de poussières

Équipements et procédures recommandés :

Éviter la formation de poussière.
Conserver hors de portée des enfants.
Porter des gants appropriés, vêtements de travail et lunettes de protection.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
Tenir à l'abri de la lumière.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.
Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.
En cas de formation de poussières, ces poussières peuvent avoir un effet irritant par inhalation et pour les yeux.
Éviter l'inhalation des poussières.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:

Fraction alvéolaire.valeur réglementaire contraignante

VME[06/2006] = 5 mg/m3

Fraction inhalable.valeur réglementaire contraignante

VME[06/2006] = 10 mg/m3

Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié(filtre à poussière type P2)

Protection des mains :

Porter des gants appropriés:

- gants en caoutchouc synthétique.

- gants en néoprène

Protection de la peau :

Se laver les mains après le travail.

Vêtements de protection .

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Non établi.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique :

Solide en granulés.

Couleur :

blanche

Odeur :

Inodore

Forme

Comprimés à 50 mg

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation :

non concerné.

La mesure du pH est impossible ou sa valeur est :

non concerné.

Intervalle de Point Eclair :

non concerné.

Pression de vapeur :

non concerné.

Densité :

non précisé.

Hydrosolubilité :

Insoluble. Insoluble

Autres informations:

Point de fusion

121-124°C (1H-indole-3-acide butanoïque)

Solubilité dans l'eau

250 mg/l (20°C;1H-Indole-3-acide butanoïque)

Pression de vapeur

< 0.01 mPa (60°C) (1H-Indole-3-acide butanoïque)

pH

9.2 (1H-Indole-3- acide butanoïque)

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter :

Produit stable dans les conditions normales de stockage et de manipulation

Stocker à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

Eviter toute formation de poussière.

Matières à éviter :

- Acides et métaux

Produits de décomposition dangereux :

Aucune information disponible

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

En cas d'exposition par inhalation :

Inhalation prolongée ou répétée peut provoquer des irritations : toux, maux de gorge ou une dépression respiratoire.

En cas d'ingestion :

Aucun effet spécifique et/ou symptôme connu.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations : rougeur et douleur.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

L'exposition à hautes concentrations, provoque une irritation des yeux, troubles de la vue, larmes et rougeur.

Autres données :

Toxicité aiguë - Orale

DL50(souris) = 100 mg/kg (
1H-Indole-3-butanoïque acide)

Toxicité aiguë intra-péritonéale

LD50(souris) = 150 mg/kg
(1H-Indol-3-butanoïque acide)

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Persistance et dégradabilité :

Le produit est facilement biodégradable

Écotoxicité :

Non toxique pour les abeilles si le mode d'emploi est respecté.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été prise en compte la directive 2008/58/CE portant 30ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été prise en compte la directive 2009/2/CE portant 31ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été pris en compte le Règlement (CE) no 1272/2008.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

16 - AUTRES DONNÉES

Ces informations sont basées sur la connaissance du produit à la date du 29 juillet 1997.

Elles sont fournies sans garantie, express ou implicite, autre que la garantie qu'elles reflètent toute la connaissance de la société RHIZOPON. Elles ne se rapportent qu'au produit spécifique désigné dans ce document, et non à l'emploi en association avec un quelconque autre produit ou dans quelconque processus. RHIZOPON n'assume aucune responsabilité légale concernant l'utilisation de ces informations ou les actions entreprises sur leur foi.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

R 25	Toxique en cas d'ingestion.
R 36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.